

**DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE D'EYMEUX**

Publié sur le site internet le 20 octobre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux le **17 octobre, le Conseil Municipal de la Commune d'EYMEUX** (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice BAR, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Présents : **11**

Votants : **15**

Date de la convocation : **12/10/2022**

Etaient présents : BAR Fabrice, BURAI Laurent, CHAMPAUZAC Alexandra, CHARRASSON Jeanine, DAVID-BERTHAUD Sylvia, EMERY Fabien, GINOT Nicolas, GRILLERE Marion, GUICHARD Barbara, MONNET Carole, VIGNON Henry.

Etaient excusés : AYGLON Elodie, GERVASON Franck, MOLIN Jonathan, VIOSSAT Karine.

Madame Elodie AYGLON a donné pouvoir à Madame Marion GRILLERE pour voter en son nom.

Monsieur Franck GERVASON a donné pouvoir à Madame Barbara GUICHARD pour voter en son nom.

Monsieur Jonathan MOLIN a donné pouvoir à Monsieur Fabien EMERY pour voter en son nom.

Madame Karine VIOSSAT a donné pouvoir à Monsieur Henry VIGNON pour voter en son nom.

Madame Barbara GUICHARD est nommée secrétaire de séance.

OBJET 2022-10-04 : SUBVENTIONS 2022 ALLOUEES AUX DIFFERENTES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'examiner les demandes de subventions présentées par les différentes associations.

Madame Alexandra CHAMPAUZAC et Monsieur Laurent BURAI sont invités à ne pas prendre part au vote et se retirent de la salle du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à la majorité 13 voix POUR et 2 voix ABSTENTION :

- **DECIDE** de verser à chacune des associations citées ci-dessous

* 1 – 2 – 3 Soleil	670 €
* A.P.E. Ecancière	250 €
* Amicale du personnel	50 €
* Association Eymeux d'hier et d'aujourd'hui	300 €
* Bibliothèque d'Hostun	150 €
* Club les « Blès d'or »	200 €

* Comité des fêtes	200 €
* Dynamik's	300 €
* Eymeux se bouge	100 €
* Meuhboxe loisir	300 €
* Familles Rurales Jaillans	300 €
* FNACA	80 €
* Rugby Club Eymeux	1 800 €
* Tennis club	50 €

- **DIT** que les présentes attributions de subventions ne seront versées qu'aux vues du compte de résultat de l'année écoulée et du budget prévisionnel.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte après transmission en Préfecture et publication le 20 octobre 2022.

Le Maire,
F. BAR

